L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

BUREAUX: rue de Chartres No. 73. NOUVELLE-ORLEANS, MARDI MATIN, 30 AOUT 1887. 60me Année

Dufour & Bonnet. Propriétaires-Editeurs

Entered at the Post Office at New Orleans, La, a Second Class Matter.

NOUVELLE-ORLEANS
MARDI, 30 AOUT 1887

PRIX DE L'ABONNEMENT.

ÉDITION QUOTIDIENNE.

Un an	$12 00
Six mois	6 00
Trois mois	3 00
Un mois	1 00

On s'abonne aussi à la semaine, avec les porteurs.

ÉDITION DU DIMANCHE.

Un an	$2 00

Renferme deux feuilletons.

ÉDITION HEBDOMADAIRE.

Un an	$3 00
Six mois	1 50
Quatre mois	1 00
Trois mois	75

Renferme deux feuilletons.

Pour les petites annonces de Demandes-Ventes et Locations, etc., qui se soldent au prix réduit de 10 cts la ligne, voir la 2e page.

L'Abeille du 1er Septembre.

Nous publierons jeudi, 1er septembre, une Revue complète des opérations financières et commerciales de l'exercice 1886-87 à la Nouvelle-Orléans. Cette Revue renfermera tous les renseignements désirables sur les progrès de l'industrie, l'état des récoltes, le cours des valeurs publiques, etc.

Notre numéro du 1er septembre devant être tiré à un nombre considérable d'exemplaires et expédié dans toutes les directions, les annonces qui y seront insérées auront une très grande circulation. Nous croyons devoir appeler sur ce fait l'attention du commerce et des parties intéressées en général.

VENTES DE CE JOUR.

Par B. Onorato—Propriété de choix et de valeur dans le 3me district dans le carré d'ilet borné par les rues Peters, Montegut, Chartres et Clouet.

Par Henry Sterr & Co., à leur salle d'encan No 55 rue de Chartres, bottes, souliers et brodequins.

L'industrie sucrière en danger.

Plusieurs journaux de nos campagnes viennent, tout dernièrement encore, de jeter le cri d'alarme et d'attirer l'attention de leurs lecteurs sur les dangers que courent aujourd'hui, peut être plus que les années précédentes, l'industrie sucrière louisianaise. Nous citerons, entre autres, le *South* d'Iberville, qui a écrit sur ce sujet d'excellents articles. L'auteur connaît évidemment à fond la question qu'il traite et, pour n'être pas étayés sur de longs et peu attrayants tableaux de statistique, ses arguments n'en sont pas moins puissants et entraînants.

Exagère-t-il un peu la situation? On le croirait, au premier coup d'œil. Le libre-échange n'est guère en veine, depuis trois ou quatre ans; ses actions baissent singulièrement; il a reçu quelques cruelles leçons, et celle que vient de lui donner le Kentucky, dans les dernières élections d'Etat, devrait lui ouvrir les yeux, s'il n'était pas aveuglé par le plus étrange des fanatismes.

Il s'agissait de l'élection d'un gouverneur. Il y a quatre ans, le candidat démocrate l'emportait à 44,000 voix de majorité; l'année suivante, lors de l'élection présidentielle, M. Cleveland enlevait encore 35,000 voix de plus que son concurrent républicain. Il y avait déjà un déficit assez considérable, mais des hommes comme les Morrison et les Carlisle ne se laissent pas ébranler par aussi piètre mésaventure. Le premier l'a payé cher depuis; il a été jeté par dessus bord, dans son Etat; le second a failli y passer lui-même, et sa réélection a été un moment fort douteuse. Pour un politicien de sa taille, l'avertissement était dur. M. Carlisle n'a pas bronché; il tient plus que jamais à son idée qu'il s'obstine à qualifier "d'idée kentuckienne". (Kentucky idea). Bien entendu, le programme de la convention que présidait ce dernier et qu'il a longuement paraphrasé dans un discours assez habilement échafaudé, contenait la quintessence du libre-échange.

Sait-on comment les ingrates populations du Kentucky ont répondu à tous ces efforts? Par la médiocre majorité de 17,000 voix—une perte de 27,000 sur le chiffre d'il y a quatre ans; de 17,000 sur celui de l'élection présidentielle. Il paraît que le corps électoral de cet Etat est aussi obstiné que son brillant représentant. Encore une victoire à la Pyrrhus, comme celle-là, et les républicains seront maîtres de la place.

Il en est ainsi à peu près partout, dans le Sud principalement. Ce n'est pas nous qui le constatons, c'est le *Sun* de New-York. "Ces résultats sont dûs aux prodigieux progrès industriels accomplis par le Sud. Les habitants de cette région sentent bien qu'il s'agit du salut de leurs manufactures, toutes nouvelles, toutes en voie de prospérité. Depuis six mois, il s'est fondé dix-huit cent cinquante établissements dans lesquels a été absorbé un capital énorme, dépassant $160,000,000. Les fabriques de toute sorte, les exploitations de carrières, de mines, les chemins de fer, s'y multiplient de tous les côtés; jamais nulle part, il ne s'est produit un mouvement si étourdissant. Comment, dans une pareille situation, cette moitié des Etats-Unis ne songerait elle pas à défendre, à maintenir à tout prix ses industries? De là, la nouvelle victoire, écrasante pour les Carlisle et autres, que vient de remporter le parti protectionniste dans le Kentucky."

D'où vient donc les craintes que l'on éprouve pour nos planteurs? N'y a-t-il pas dans la situation actuelle de quoi nous rassurer à leur sujet? N'exercent-il pas une industrie qui appelle, comme toutes les autres et au même titre que toutes les autres, la protection de l'Etat? C'est précisément ici qu'apparaît le danger et que l'on commence à comprendre la nécessité d'une vigilance toute spéciale, car elle gêne terriblement une classe très opulente, très influente de spéculateurs du Nord, cette industrie; elle les empêche de recevoir, affranchis de tout droit, une masse de sucres bruts, qui ne leur coûteraient presque rien et qu'ils pourraient revendre fort cher, au sortir de leurs raffineries.

Voici un fait qui prouve qu'on ne fait pas précisément de mauvaises affaires dans le trafic des sucres de provenance étrangère. L'an dernier, les produits des îles Sandwich débarquaient à San Francisco et arrivaient dans le Nord, à New-York, par terre. La nouvelle loi qui réglemente le commerce d'Etat à Etat, apportant quelqu'obstacle à ce transport par les lignes de fer, les expéditeurs ont trouvé plus commode et meilleur marché de faire doubler, par leurs navires, le Cap Horn et d'aller débarquer leurs chargements à New York. Il vient d'y arriver, d'un seul coup, dix mille tonnes. C'est la première expédition de ce genre; elle sera, paraît-il, suivie de beaucoup d'autres, à la grande joie des faiseurs de Wall Street qui y trouvent leur compte. Que leur importe que le producteur du pays en souffre, que le travail national soit arrêté; pourvu qu'ils fassent fortune, le reste leur est parfaitement indifférent.

Ce n'est malheureusement pas le seul côté vulnérable de l'industrie louisianaise. Elle a beau avoir été une des plus grandes gloires de la nation et, dès maintenant, être une de ses plus précieuses ressources, on lui reprochera toujours de ne pouvoir s'exercer que sur une zône très étroite du pays, sur un coin de terre perdu au loin, sur les plages du Golfe du Mexique; en un mot, d'avoir un caractère moins national que local, et il nous faut reconnaître que, sans le secours que nous ont inopinément apporté, depuis trois ou quatre ans, les fermiers de l'Ouest, devenus producteurs de sucre de sorgho, il y a longtemps que nous aurions été sacrifiés à la rapacité des spéculateurs de New-York.

Mais le plus grand vice de notre production sucrière, ce qui lui fait courir le plus grand danger, c'est qu'elle est la plus abondante ressource du trésor, c'est qu'elle verse des sommes énormes dans ses caisses. Partout ailleurs, on conserverait avec soin un droit aussi précieux; ici, c'est une raison pour l'abolir, ou tout au moins, pour le diminuer considérablement. Par un bonheur tout à fait unique dans l'histoire économique de notre époque, les budgets de l'Union font mieux que de s'équilibrer; chaque année, tous frais d'administration payés, plus les intérêts de la dette et la somme consacrée annuellement à l'amortissement du capital de cette dernière, il reste dans les caisses du trésor un montant assez élevé pour constituer aujourd'hui une réserve de plusieurs centaines de millions de dollars. Ces excédants de budgets sont-ils bien réels? Ne leur trouverait-on pas un emploi utile, nécessaire même, dans une foule d'améliorations intérieures qui font évidemment défaut aux populations et qu'elles réclament à grands cris, de tous les côtés? Il y aurait beaucoup à dire sur ce sujet. Mais la réserve, justifiée ou non, étant admise, elle place le gouvernement dans une situation fausse vis-à-vis des contribuables; il lui est impossible de continuer à accabler ces derniers d'impôts onéreux; à défaut de travaux publics accomplis, un dégrèvement devient indispensable, et c'est là précisément ce qui sert de prétexte à la guerre que l'on fait à l'industrie sucrière.

"Rendez," s'écrie-t-on dans certains cercles très influents, très puissants du Nord, "rendez au peuple les soixante ou quatre-vingt millions que lui coûte la protection accordée par vous aux planteurs sucriers, et l'équilibre se rétablira bientôt entre les recettes et les dépenses." On se garde bien de dire qu'il y a une foule d'autres industries qui jouissent du même privilège et qui devraient, par conséquent, participer au même dégrèvement. C'est justement pour conserver aux fabriques et aux usines qu'ils représentent, que les spéculateurs dont nous parlons veulent sacrifier l'industrie louisianaise et qu'ils en font leur bouc-émissaire.

Qu'il y ait là une injustice grossière, brutale, révoltante, cela ne fait pas question, mais la suggestion est d'autant plus dangereuse que le moyen proposé pour abaisser les taxes est plus facile à employer; il consiste à rayer, d'un seul trait de plume, un droit qui produit une somme énorme, et les masses aiment assez les procédés expéditifs qui les dispensent de raisonner et d'étudier les rouages si compliqués de l'administration financière. Quant à l'administration, elle les adopte d'autant plus volontiers, qu'elle y voit pour elle une simplification de besogne. Au lieu d'avoir à remanier un tarif général qui s'applique à des centaines d'articles divers, couverts, à différents degrés et à différents titres, de l'égide du tarif, elle n'a plus qu'à en biffer un seul—travail pour elle insignifiant, qui lui laisse de doux loisirs, sans diminuer d'un cent ses émargements mensuels, trimestriels ou annuels.

Il ne faut pas grand effort de raisonnement pour comprendre les dangers que cette situation crée à l'industrie louisianaise. C'est ce qui motive l'appel chaleureux fait aux planteurs de nos campagnes par quelques journaux des paroisses rurales. Combien d'entre eux, disent-ils en substance, s'efforcent de sauver l'industrie qui les fait vivre, eux et les quatre ou cinq cent mille travailleurs qu'ils emploient sur leurs habitations? Sur mille, à peine deux cents, les membres de l'Association des Planteurs sucriers de l'Etat; sans cesse ils sont sur la brèche, envoyant des comités à Washington pour s'entendre soit avec nos représentants et nos sénateurs, soit avec les différentes commissions budgetaires; faisant face aux ennemis de notre industrie, repoussant leurs attaques, réfutant leurs arguments. Voilà qui est fort bien, et l'on ne peut que louer ceux des membres de l'Association qui ont rien épargné pour défendre les intérêts en péril de leurs collègues; mais encore faut-il qu'ils soient soutenus, appuyés par ces derniers; encore faut-il que les mille planteurs qui sont aussi intéressés qu'eux au maintien de la production sucrière donnent eux-mêmes signe de vie, fassent quelques efforts individuels. Sans eux, l'Association ne peut avoir qu'une influence limitée; avec eux elle devient toute puissante. Qu'on y réfléchisse; il est temps de se montrer, de s'unir, de pétitionner, de donner un coup d'épaule à la roue, de renforcer les combattants. Il y va du salut de l'industrie. A l'heure qu'il est, avec les prix infimes du sucre, la moindre diminution du tarif serait un arrêt de mort pour nos habitations sucrières. Tant d'efforts, tant d'améliorations, tant de perfectionnements, tant de millions dépensés pour aboutir à la ruine! Ce serait trop. Nous avons meilleur espoir pour l'avenir du pays, meilleure opinion de nos planteurs.

LOUISIANE.

Le *Banner*, New Road, paroisse Pointe Coupée, du 25 août:

Nous avons été, tout à coup, assaillis par un vent violent, durant une demi-heure, dans l'après-midi de mardi dernier. Bientôt après, est survenue une forte pluie, qui a été la bienvenue; elle a abattu la poussière, qui était devenue très désagréable.

—La cueillette du coton, dans notre voisinage, est en avance d'un grand mois sur l'an dernier. Les champs sont maintenant blancs et les grabots sont ouverts, même sur les terres les moins précoces.

—Samedi dernier, 20 courant, M. O. Lacour, de Raccourci, avait fait passer à son moulin 12 balles de coton de la récolte de M. Cotten, planteur du bayou Latanache. Dans le courant de la semaine prochaine, tous nos "gins" seront en pleine activité.

—Marié, à l'église Ste.-Marie, New Road, par le Rév. Père Gutton, M. C. Savignol, à Mlle Clotilde Gelhart, au milieu d'une immense affluence de parents et d'amis.

—On nous apprend que M. Morgan O'Connell, a, près de Texas Landing, un petit champ de coton qui, malgré la mauvaise saison, rendra près de deux balles l'acre. Il avait planté la variété dite "Peerless."

Le *Courrier*, Opelousas, paroisse St. Landry, du 27 août:

A l'exception de Natchitoches et de la Nouvelle-Orléans, Opelousas, chef-lieu de St. Landry, est la plus ancienne localité de l'Etat de la Louisiane. Opelousas est un nom indien, harmonieux comme presque tous ceux qui nous viennent de la même origine. Les archives régulières remontent à 1807, époque où le bureau a été établi. Mais il y a des titres espagnols qui remontent à 1765 et à 1805, année où a été aboli le poste espagnol. Du temps de la domination de cette nation, Opelousas s'appelait *Spanish Town*. Le régistre des mariages commence dès le premier mois de l'existence du bureau. L'an dernier il y a été célébré cinq cents mariages, ce qui est la moyenne depuis un assez grand nombre d'années. La nouvelle paroisse Acadie, en enlevant à St-Landry un quart de son territoire, n'a pas diminué le nombre des unions. On y conserve précieusement un certificat constatant la célébration, par un couple, de deux vieillards, du soixante-cinquième anniversaire de leur mariage.

Dans les commencements, St-Landry était une vaste province comme les Attakapas, au sud. Avec le temps, les paroisses en ont été séparées une par une. On cite encore des citoyens qui ont dû faire 120 milles, à partir de la rivière Sabine, pour prendre part à une élection.

On y a bâti, l'an dernier, une cour, dont la construction a coûté $22.

Il y a trente ans, Opelousas était une localité presqu'entièrement française; elle s'est bien anglicisée, depuis lors. La population est de 2400 âmes et l'assessement de la localité s'élève à $350,000. On y compte plus de trente maisons de commerce, solidement établies et faisant de bonnes affaires. Les expéditions annuelles sont: pour le coton de 12,000 balles; pour le riz, de 35,000 sacs; pour sucre, de 700 boucauts; pour les mélasses, de 1000 barils. On en expédie aussi un grand nombre de volailles et d'œufs. Ces chiffres donnent une assez juste idée de la fertilité du sol et de la variété des produits. Aujourd'hui encore, les récoltes de coton, de sucre, de maïs sont superbes, et sont probablement les plus abondantes qu'il y ait eu, depuis la guerre.

Les terres arables, aux environs d'Opelousas, portent toutes les denrées trouvant un bon placement sur les différents marchés. On y cultive coton, cannes, maïs, avoine, foin, plantes fourragères, principalement celles qui peuvent servir d'engrais; ainsi que le millet, les fruits, les pêches, les pommes, la vigne, les figues, les pacanes. L'élevage y est l'objet de beaucoup de soin, et l'on y propage les races les plus perfectionnées. Les terres y sont à des prix très modérés, variant de $5 à $30.

Il y a une compagnie dite "Southwestern Louisiana Land Company" qui se charge de la vente des terres et a son siège à Opelousas. Comment ne se trouve-t-il aucune manufacture dans un centre aussi riche et aussi actif? C'est ce que l'on a de la peine à comprendre. Il devrait y avoir des moulins à coton et des fabriques d'huile de graine de coton.

La petite ville est très salubre et parfaitement drainée par différents bayous qui tous tombent dans le golfe du Mexique. On y compte deux hôtels, deux journaux dont un, le *Courrier*, a conservé une partie française. Chaque jour, les affaires y augmentent; avec la multiplicité des moyens de communication, Opelousas deviendra un des centres les plus actifs, les plus prospères de l'Etat.

—La famille Chacheré a eu, comme à l'ordinaire, son assemblée annuelle, le jour de la St-Louis, fête patronale de la famille. Le repas qui a suivi la messe, chantée à l'église, en présence de tous les membres de la famille, comptant plusieurs générations, était extrêmement nombreux. On y remarquait des vieillards tels que MM. Veilland Chacheré, 87 ans; Mme Beaurepaire Chacheré, 86 ans; Mme D. C. Sittig, 76 ans; M. B. Martel, 73; Mme Eugénie Martel, 70; M. Vaucheré Bontté, 68. Il n'y manquait que le juge B. A. Martel, qui, comme juge, législateur, citoyen notable, a joué un grand rôle dans la paroisse depuis près d'un demi-siècle. Le juge était indisposé.

—Décédé à Opelousas, M. A. Blanc Duquesnay, professeur, natif de Marseille; il était âgé de 49 ans.

Le *Bulletin*, Marksville, paroisse Avoyelles, du 27 août:

La température est maintenant agréable. Si elle avait été moins ardente, la cueillette serait maintenant générale dans la paroisse. Heureusement, le vent du Nord est arrivé pour rafraîchir l'atmosphère. Nous espérons voir des expéditions de coton, la semaine prochaine.

—On nous écrit, de Mansura:

"Les fermiers de la paroisse qui n'ont épargné ni soin, ni peine, pour obtenir une bonne récolte, n'ont qu'à s'en féliciter; ils seront amplement récompensés de leur labeur; la récolte s'annonce magnifiquement.

Le maïs a un excellent rendement; il suffira à tous les besoins de la population. Le coton promet beaucoup. Ce sera un véritable succès, il procurera assez d'argent au fermier pour faire face à ses dépenses."

—Il y a bien peu de maladies jusqu'ici, mais il est à craindre qu'elles n'augmentent bientôt. Il est donc sage de prendre des précautions pour s'en préserver.

L'*Advertiser*, Lafayette, paroisse Lafayette, du 27 août:

Nous avons eu une excellente pluie, mardi dernier; elle a rafraîchi l'atmosphère et nous annonce l'arrivée de l'automne.

—Le Dr R. J. Francez, de Carencro, un des plus respectables citoyens de ces parages, nous dit que le coton est excellent, cette année, qu'il ne l'a jamais été depuis 1859. Il ne croit pas que les chenilles fassent beaucoup de mal. Quand même elles arriveraient en grand nombre, elles ne pourraient guère diminuer la récolte que d'un quart.

—On nous écrit de Scott:

"Les chenilles ont fait invasion dans les champs du voisinage; les planteurs s'apprêtent à les combattre, à l'aide du vert de Paris.

"A l'ouest, du côté du Bayou Queue Tortue, le maïs et le coton sont superbes; nous n'en avons pas eu de si beaux depuis nombre d'années. En ce qui concerne le maïs, nous n'avons aucune crainte à avoir. Nous ne pouvons en dire autant du coton que les chenilles pourraient endommager considérablement, si elles arrivaient en grand nombre.

"Nos meilleurs planteurs sont MM. Alex. Delhomme, le col. A. D. Breaux, D. Cayret, Ambroise Chiasson et Nathan Foreman.

Purifiez le sang avec la Salsepareille d'Ayer, et vous réaliserez dans quel pauvre état de santé vous viviez auparavant.

—Nous recevons la lettre suivante que nous nous empressons de publier.

Nlle Orléans, 28 août, 1887.

Messieurs:

Sachant, de longue date, tout l'intérêt que vous portez aux œuvres utiles, particulièrement, à celles qui ont en vue notre prospérité agricole et l'amélioration de notre sol, je viens vous prier de porter à la connaissance du public l'annonce suivante:

Raceland, Lne., 10 août, 1887.

Une grande Foire doit avoir lieu chez M. Vasseur Bourgeois, sur la rive droite du Bayou Lafourche, à environ un mille plus bas que Lafourche Crossing, le samedi et le dimanche 3 et 4 septembre, 1887.

Le produit de cette Foire sera versé dans le Fonds de Drainage du 3e District.

Plusieurs comités ont été formés dans le but de solliciter et de recueillir des contributions à cet effet.

Tous les bons citoyens, tous ceux qui ont à cœur le bien et la prospérité du pays apporteront leur obole et leur concours à cette œuvre si recommendable et tiendront à honneur de faire de cette Foire un vrai succès.

Le soussigné recevra tous les dons qu'on voudra lui adresser pour cet objet et remercie d'avance tous ceux qui voudront répondre à son appel.

REV. E. A. VIGROUX, Directeur Général.

Pour comprendre le but poursuivi, quelques mots d'explication sont nécessaires.

Par ordonnance du juri de police de la paroisse Lafourche, adoptée le 18 mai 1883, une taxe de 1 1/2 mill a été levée, au-dessous de la limite imposable, en vue de créer un fonds dit de "drainage" pour l'amélioration générale des terres de Lafourche.

Le but de cette ordonnance n'était pas, comme on le pense bien, de drainer les terres en culture, ce que chaque habitant fait de lui-même, mais d'ouvrir les égouts naturels en arrière de ces mêmes terres et, dans certains cas, d'en créer de nouveaux. Ces égouts naturels ou artificiels, traversant les concessions de différents propriétaires, il était impossible à l'un ou à plusieurs d'entr'eux d'y songer, sans l'assentiment de tous les concessionnaires, parmi lesquels s'en trouvait d'intraitables.

L'ordonnance en question, en plaçant ce travail sous le contrôle du juri de police, anéantissait, par le fait, toutes les petites hostilités de clocher ou de voisinage. En conséquence, la paroisse, après une enquête sérieuse, a été divisée en différents districts de drainage, en prenant pour objectif les divers bassins de chaque section. Elle a nommé, à cet effet, des commissaires responsables, choisis parmi les habitants de ces mêmes districts pour conduire les travaux.

Dans les premier, deuxième, cinquième et sixième districts, comprenant les plus belles terres de Lafourche, par conséquent les plus riches, la taxe était plus que suffisante et l'ouvrage exécuté, avec les fonds votés, a donné la plus grande satisfaction. Il ne s'agit plus, pour le moment, que d'entretenir ces mêmes égouts. C'est pourquoi la dite taxe a été réduite, cette année, à un mill.

Malheureusement, il n'en est pas de même pour le troisième district et une partie du quatrième; les terres comprises entre Thibodaux et l'habitation de M. Sosthène Folse, sur une étendue de 16 milles environ, comprenant une population nombreuse et généralement pauvre, n'avaient plus aucun égout; il fallait en créer un.

Avant l'adoption de cette ordonnance, les habitants s'étaient bravement mis à l'ouvrage; les uns donnaient leur temps, les autres, leurs contributions volontaires; mais, là comme ailleurs, on se heurtait à l'indifférence de certaines personnes, ce qui paralysait l'élan général. Enfin la taxe ayant été ordonnée, le courage est revenu à tous et l'on s'est remis à l'œuvre avec empressement. A l'aide des ressources très limitées de la taxe, on a pu ouvrir un petit chenal de 8 à 12 pieds de largeur sur 4 de profondeur, ce qui a donné un résultat surprenant, mais, malgré tout, encore insuffisant. Il s'agit aujourd'hui de parfaire l'œuvre si bien commencée, en élargissant le chenal; malheureusement, la taxe ayant été réduite à un mill, comme je l'ai dit ci-dessus, il faudrait des années pour achever cet ouvrage qui donnera une plus value considérable à toutes ces terres, et apportera une grande amélioration au bien-être des trois cent cinquante familles qui composent ce populeux district.

C'est donc pour venir en aide à cette nombreuse et intéressante population, que les hommes les plus honorables de la paroisse se sont mis à la tête du mouvement et font un appel chaleureux à tous les bons citoyens qui ont à cœur la prospérité de leur pays.

Je ne puis terminer cet exposé, déjà trop long, sans rendre un hommage bien mérité aux membres intelligents du juri de police de Lafourche, qui, par leur initiative, ont ouvert des horizons nouveaux à leurs collègues des autres paroisses, en sortant d'une routine surannée, incompatible avec les aspirations du progrès moderne. Notre lieutenant-gouverneur a droit aussi à la reconnaissance de ses concitoyens de Lafourche, pour l'impulsion habile et généreuse qu'il a su imprimer à toutes les œuvres d'améliorations morales et matérielles de sa paroisse et à celle-ci, tout particulièrement.

Veuillez agréer, cher monsieur, etc.

TELEHEIM, Sr.

La Salsepareille d'Ayer peut être considérée, par ses vertus infaillibles, comme le seul spécifique pour les maladies du sang.

Le cyclone de Bordeaux.

Bordeaux, 16 août.

Les communes des environs de Bordeaux ont été fortement éprouvées par la tempête.

A La Souys, à Floirac et dans les environs l'orage a sévi avec la plus violente intensité et a causé de très grands dégâts.

Sur le quai Deschamps, sur le quai de la Souys et sur la route qui fait suite, des ormeaux ont été brisés à la moitié du tronc, d'autres ont été fendus du haut en bas, d'autres ébranchés.

Les clôtures sont écrasées, les arbres fruitiers ont été secoués dans tous les sens; les maïs sont couchés dans la terre vaseuse.

Quai de La Souys, un énorme tas de planches appartenant à M. Bourgès, marchand de bois, a été soulevé par un coup de vent et les planches emportées comme des fétus dans toutes les directions, sur la route, dans le fossé creusé du côté opposé; quelques-unes ont traversé la haie et sont tombées dans la vigne.

Les grêlons, qui tombaient avec un bruit formidable, ont laissé sur les murs des traces, ainsi que l'auraient pu faire des balles. Les jardins et les champs sont tous ravagés.

Enfin, de tous côtés arrivent des renseignements disant que dans toute cette contrée de Floirac, Bouliac, La Tresne, etc., les récoltes sont malheureusement en grande partie perdues.

A Bouliac, à La Tresne, à Gradignan, à Talence, à Mérignac, à Léognan, à Budos, toutes les récoltes sont perdues, la grêle a fait rage, arrachant les feuilles aux arbres, mutilant les branches; les vignes, les fruits sont littéralement hachés. Au village de Bicon, il n'y a pas une cheminée debout. La grange de M. Adolphe Blanc, propriétaire, a été envahie par l'inondation: 150 brebis ont été noyées.

Coquelin aîné donnait avec sa troupe, au Casino d'Arcachon, les *Précieuses Ridicules* et *Gringoire*; la salle était bondée. L'émoi produit par les coups de tonnerre, les éclairs et la pluie qui s'abattait avec violence sur la toiture du Casino, a été tel, que le public et les artistes ont été tous effrayés, et la représentation a dû être suspendue pour être reprise après la tempête. On ne s'est pas aperçu de la bourrasque qui a causé tant de dégâts à Bordeaux.

On mande d'Auch, 14 août:

Un orage d'une violence inouie est venu porter la désolation et la ruine dans nos contrées.

Le cyclone, dont le centre était à Laas, petite commune de l'arrondissement de Mirande, et dont les extrémités atteignaient un développement de plus de cent kilomètres, a sévi d'une façon particulièrement terrible dans les localités suivantes: Laas, Masseube, Saiman, Auterive, Labarthe, l'Isle-de-Noé, Saint-Jean-le-Comtal, Saint-Lary, Ordan Larroque, Duran, Gastia, Roquelaure, Montestruc, etc....

Les renseignements qui nous parviennent à l'instant nous autorisent à affirmer que, dans la plupart de ces communes, la grêle a littéralement haché les récoltes. Les routes, sur certains points, sont obstruées de branches d'arbres rompues par la violence de l'ouragan.

A Laas, il aurait enlevé les tuiles des maisons et obligé leurs habitants de chercher un refuge chez des voisins plus solidement abrités.

L'ascension du "Horla".

Devant une assistance composée surtout de savants et de journalistes, M. Jovis a fait, le 16 août, une conférence sur son ascension. M. Delpeut, président de l'Union aéronautique de France, présidait la réunion. Nous n'avons à prendre parti ni pour ni contre M. Jovis. Notre devoir est de rendre compte simplement de ce qui a été dit. Nous ferons observer, toutefois, que la corporation des aéronautes est celle où existe peut-être le plus "la jalousie de métier", et qu'en somme MM. Jovis et Mallet ont tenu ce qu'ils avaient promis. L'Académie des sciences, du reste, les a invités à venir raconter eux-mêmes leur voyage aérien. Il faut donc que ce voyage ait été vraiment sérieux.

M. Jovis avait invité tous ses détracteurs à venir l'entendre. M. Capazza est venu, mais M. Tissandier, qui a été, on s'en souvient, témoin de la mort de Crocé-Spinelli et de Sivel dans la nacelle du *Zénith*, n'ayant pu se rendre au siège de la Société, a adressé à M. Jovis la lettre suivante, qui est loin, comme on va le voir, du langage prêté au célèbre aéronaute:

Paris, 15 août.

Je ne suis pas absent aujourd'hui, mon cher monsieur Jovis, mais je serai absent demain. Je pars prendre quelques jours de repos auprès de ma femme et de mes enfants, à Cabourg, et je resterai une dizaine de jours au bord de la mer.

Je vous félicite de votre expédition. Vous voilà parmi le petit nombre—très petit nombre—d'explorateurs aériens qui ont atteint les régions élevées de 7,000 mètres. Au delà, les difficultés vont en augmentant, surtout dans les régions voisines de 280 millimètres de mercure de pression (8,000 mètres). Au delà, c'est la mort à risquer. Je consacre quelques lignes à votre voyage dans la *Nature* de cette semaine; j'y reviendrai lorsque vous aurez publié plus de détails.

La vitesse des courants aériens dans les hautes régions est un fait très curieux, que votre voyage a mis en évidence d'une façon remarquable.

Veuillez agréer l'expression de mes meilleurs sentiments.

Signé: GASTON TISSANDIER.

M. Delpeut, après la lecture de cette lettre, fait l'appel de la commission: MM. Mascard et Angot, de l'Institut; les docteurs Chabot, Féré, Sichel et Broquère, le commandant Herbert-Verdin, Richard frères, Acquérin, Liénard, Delpent et notre confrère Chincholle, du *Figaro*. Ces messieurs ont procédé aussitôt à la vérification des appareils et ont constaté:

1. Que le baromètre métallique avait marqué comme hauteur maxima atteinte par l'aérostat 7,100 mètres, et que d'après le baromètre à mercure "témoin" le ballon avait dépassé 6,000 mètres (cet instrument ne donne au-dessus de 6,000 mètres que des indications vagues; 2. que l'hygromètre, qui au départ était à 66 degrés, s'est abaissé jusqu'à 18 degrés et est remonté à 57 degrés; 3. que le thermomètre marquait au départ + 16 degrés 8 et qu'il s'est abaissé jusqu'à — 5 degrés.

Après ces constatations, M. Jovis a pris la parole. Il a fait d'abord observer qu'il n'était pas la cause de tout le bruit qui s'est fait autour de son ascension. Ce n'est pas lui qui a dit qu'il atteindrait la hauteur de 8,000 mètres, il s'est engagé seulement à s'élever le plus haut possible et à stationner à la hauteur atteinte assez longtemps pour y faire des expériences météorologiques et hygrométriques. Il remercie les journaux de s'être occupé de lui, mais il regrette que beaucoup d'entr'eux aient cru devoir le critiquer et même l'attaquer sans attendre que le résultat de son ascension fût connu.

Il y avait là, dit-il, une question de patriotisme. M. Jovis parle ensuite des ascensions remarquables faites avant lui et retrace son voyage.

L'ascension que j'ai faite samedi était ma deux cent quinzième, et jusqu'alors je n'avais pas dépassé 4,000 mètres d'altitude. Le *Horla*, parti à sept heures de l'usine à gaz de la Villette, a d'abord été poussé vers l'Ouest. A sept heures quarante, nous retenions au-dessus de Paris. Un nouveau courant nous poussa de nouveau vers l'Ouest: il était huit heures quarante; nous étions à 4,800 mètres; la température était alors à —2o. A neuf heures quinze nous atteignîmes 6,000 mètres et nous avions -3o. A neuf heures quarante-cinq, nous étions à 6,600 mètres, avec une température de +1o. Enfin, à dix heures, nous sommes à 6,650 mètres, avec une température de —3o.

A ce moment, mon lieutenant Mallet est pris d'une syncope; je suis obligé de le faire revenir à lui à l'aide de l'oxygène. A dix heures dix, nous parvenons à 7,000 mètres. La température est de—3. Mallet se trouve mieux.

Je ne suis, pour ma part, incommodé en quoi que ce soit. Nous causons; les cordes vocales n'ont subi aucune altération; nos forces dynamométriques n'ont pas varié.

M. Jovis raconte ensuite la descente et termine en prouvant, en somme, qu'il a accompli la tâche qui lui était imposée. Aujourd'hui, on peut dire que la terre a autour d'elle une couche d'air respirable ayant 7,000 mètres de profondeur.

LA FORTUNE DU PAPE.—Le journal l'*Italie* donne sur la fortune du pape les renseignements suivants:

"On n'a jamais eu connaissance de l'inventaire des millions laissés par Pie IX et déposés dans des banques étrangères contre un intérêt modique. Pie IX n'avait pas l'instinct de la spéculation. Il donnait à tout le monde, excepté à ses parents qu'il laissa sans fortune. Parmi les dépôts qu'il avait faits, on connaît celui de 14 millions à la Banque d'Angleterre pour que les intérêts servissent à payer les pensions des officiers de l'armée pontificale durant leur vie.

"Les pensions sont toujours régulièrement payées. Mais les années passent, les officiers meurent et les pensions s'accumulent.

"Au commencement du nouveau pontificat, l'argent du denier de St Pierre fut employé en achat d'actions du Banco di Roma et des sociétés que cette banque avait constituées, y compris celle des Moulins, hors la Porte Majeure, ainsi qu'en achat, à l'étranger, de rente italienne, achat dont furent chargés les nonces. On sait ce qui arriva pour le million envoyé par le pape à Mgr Czachi, quand il était nonce à Paris.

"Le Saint Père avait donné ordre au nonce de trouver un placement sûr pour un million du denier de Saint Pierre, et qui provenait de la vente d'actions de l'Union générale. Le nonce fit acheter par cette banque de la rente italienne qui resta dans ses caisses jusqu'au moment du krach. La rente disparut dans la tourmente.

"Le nonce, désespéré, court chez un avocat célèbre, le priant de faire son possible pour que le Saint-Siège rentrât en possession de sa rente; on y parvint, encore fallut-il procéder avec prudence, car il ne convenait pas de révéler, par un procès retentissant, au monde catholique, que le pape achetait de la rente italienne alors qu'il laissait entendre que les jours du royaume d'Italie étaient comptés. Ce furent les administrateurs de la Banque qui remboursèrent de leurs deniers le Saint-Siège."

Dictionnaire de poche:

Moire.—Substantif masculin ou féminin, puisqu'on dit *ad libitum*: moire grise ou grimoire.

Le teint des Chinois.—Ce teint qui se remarque chez certains individus de la race caucasienne indique de la bile dans le sang. Qui voudrait être jaune quand on peut obtenir un teint blanc en faisant usage de l'amer Hostetter, un remède qui guérit les affections du foie. La langue pâteuse, les nausées, les maux de tête, l'haleine viciée se combattent avec cet excellent breuvage, supérieur à ces violents purgatifs qui fatiguent et aux préparations mercurielles qui attaquent le sang. Non seulement le foie, mais aussi l'estomac et les intestins trouvent en cet amer un remède parfait qui régularise leur fonctionnement. L'usage du "Hostetter Stomach Bitters" est très répandu parmi les classes les plus éclairées de la population, non pas parce qu'on en a vanté les mérites, mais bien parce que sa valeur s'est affirmée en toutes circonstances où on l'a mis à l'épreuve.

Marasme et épuisement de forces chez les enfants.—L'Emulsion de Scott d'huile de foie de morue pure, avec hypophosphites est sans égale. La rapidité avec laquelle les enfants engraissent, se fortifient est merveilleuse. Lisez les lignes qui suivent: "J'ai prescrit l'Emulsion de Scott à des personnes atteintes de marasme depuis longtemps, et déclare en avoir obtenu les résultats les plus satisfaisants." J. M. MAIN, D. M., New York.

PICKWICK CLUB BUILDING,
No 140 rue du Canal.
B. TREMOULET
Vend en gros et en détail VINS et LIQUEURS de toutes sortes. Comestibles de choix, etc.
Livraison à domicile. 9 nov86—1anPP

A VENDRE, pour cause de départ, le contenu de la Confiserie de N. Kuntz, encoignure Canal et Carondelet, est offert en vente en bloc jusqu'au 10 septembre, et après cette date il se vendra en détail. S'adresser sur les lieux. 28 août—1sem

INSTITUTIONS.

Institut Picard.

Pensionnat et externat pour jeunes filles.

L'ouverture des classes aura lieu le 1er septembre. Pour prospectus ou informations s'adresser à l'Institut, 372 avenue de l'Esplanade. 28 août—2m

St Aloysius Commercial Institute,

Encoignure Chartres et Quartier.

Cette excellente Institution, dirigée par les Frères du Sacré Cœur, rouvrira ses classes le premier lundi de septembre prochain.

L'enseignement, basé que basé sur les études des branches commerciales, ne laisse rien à désirer, quant à l'éducation morale et religieuse.

Le Français et l'Espagnol y sont journellement enseignés sans prix extra.

Pour l'intérêt particulier du succès des études, les parents sont priés d'envoyer leurs enfants dès l'ouverture des classes. Frère JUSTIN, Directeur. 28 août—1m

Collège Commercial St. Stanislaus

BAIE ST. LOUIS, MISS.,

sera ouvert de nouveau le 15 septembre. Ce site est très sain. De vastes terrains, pour que les élèves puissent se livrer à toutes sortes d'exercices. Le cours des études a pour but de donner une complète éducation commerciale. S'adresser au Collège pour prospectus. 14 août—1m

Académie St-Joseph.

La réouverture des classes à l'Académie St-Joseph, coin des rues St-Philippe et Galvez, aura lieu lundi, 5 septembre.

Les élèves sont priées de ne pas prolonger leurs vacances. 24 août—

Collège St-Isidore.

3me District, Nouvelle-Orléans.

COURS classique et commercial. le français et l'allemand inclus. Année scolaire commençant le 1er septembre. Enseignement et pension, $20 par mois.

Pour catalogue, s'adresser au REV. J. M. SCHERER, C. S. C. 11juil—2m

COLLEGE JEFFERSON,

(SAINTE-MARIE)

Paroisse St-Jacques, Louisiane,

Sous la direction personnelle des Pères Maristes,

est situé dans une des sections les plus saines de l'Etat. Il se trouve sur les rives du Mississippi, 50 milles plus haut que la Nouvelle-Orléans, et a des communications toutes les heures avec celle-ci par bateaux à vapeur et par les chemins de fer Mississippi Valley et Texas Pacific.

Conditions modérées. La prochaine session commence le 4 octobre. Pour plus amples détails s'adresser au Très Rév. Thomas Henry, Convent P. O., paroisse St-Jacques, Lne, ou aux Pères Maristes, Eglise Catholique, à Alger, Lne. 23 av—au 30 sept—V et C

Institut St-Joseph,

168 Esplanade, coin St-Claude,

COMMENCERA son année scolaire, JEUDI, le 1er septembre 1887. L. A. FORTIER, Prin. 21 août—4. l. dim. jeu. 1er sep.

INSTITUTION E. G. DUREL,

Pensionnat et Externat pour Garçons,

101....RUE ST. LOUIS....101

Réouverture des classes le 1er septembre 1887. Anglais, français, mathématiques, tenue des livres. 25 août—1m mar jeu dim

Collège d'Orléans,

240 Rue Royale, entre St-Philippe et Ursulines.

W. E. BOBERT, Directeur.

Ouverture le 1er septembre 1887.
Prix pour externes de $3 à $4 par mois.
Prix pour internes (à un nombre limité) pension et enseignement, $16 par mois. 28 août—1 m—jeu.dim.

Charte de la "Crescent City Brewing Company."

ETAT DE LA LOUISIANE, Ville de la Nouvelle-Orléans.

QUE L'ON SACHE que, ce dix-neuvième jour de juillet, de l'année de N. S. mil huit cent quatre-vingt-sept,

Pardevant moi, Marcel T. Ducros, notaire en cette ville et paroisse de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane, dûment commissionné et assermenté,

Ont comparu personnellement les parties qui signent la présente charte, lesquelles déclarent que, se fondant sur les dispositions des lois de l'Etat de la Louisiane relatives à l'organisation des corporations dans cet Etat, elles ont convenu et conviennent par les présentes, en s'engageant elles-mêmes et ceux qu'elles représentent, de former et de constituer une corporation pour le but et les fins ci-après indiqués, en vertu des stipulations et règlements qui suivent:

ARTICLE I.

Cette corporation sera connue comme la CRESCENT CITY BREWING COMPANY et son domicile sera établi dans la ville de la Nouvelle-Orléans, Etat de la Louisiane. Le président de son Conseil de Direction, et, en son absence, le secrétaire, recevra les assignations légales qui seront adressées à la Compagnie. Celle-ci existera avec droit de succession sous son nom ci-dessus pendant une période de quatre-vingt-dix-neuf ans (99) à partir de la date ci-jointe; elle pourra passer des contrats, poursuivre et être poursuivie en son nom, employer un sceau de corporation avec telle devise qu'il lui plaira d'adopter et qu'il lui sera loisible de changer ou de modifier à son gré; établir et décréter pour l'administration des affaires de la Compagnie les règlements qu'elle jugera nécessaires et qu'elle modifiera à son gré; détenir, recevoir, acquérir, transférer, aussi bien qu'hypothéquer, sous son nom, des biens meubles et immeubles; construire tous les bâtiments et usines qu'elle jugera nécessaires pour remplir le but qu'elle se propose.

ARTICLE II.

Le but et les fins pour lesquels cette corporation a été établie sont l'achat de biens fonciers avec ou sans constructions dans cette paroisse, ainsi que la construction sur ces terrains d'une brasserie pour la fabrication de la bière (lager) et autres liqueurs à base de houblon, et la vente de tous les produits de la dite brasserie.

ARTICLE III.

Le fonds capital de cette corporation est fixé à la somme de $250,000, divisée en 2,500 actions de la valeur de $100 chacune, lesquelles seront payées comme suit: 25 pour cent comptant au moment de la publication de cette charte; ensuite 15 pour cent par mois jusqu'à complet acquittement. Au moment du paiement des 25 pour cent au comptant, chaque actionnaire sera tenu de fournir ses billets pour le reste du montant souscrit par lui, c'est-à-dire cinq billets tirés par lui à l'ordre de ladite "Crescent City Brewing Company", chacun pour une somme égale à un cinquième du reste dû sur sa souscription, et payable comme ci-dessus. Si un actionnaire refuse ou néglige de payer un billet quelconque représentant une quotité du fonds capital souscrit par lui, dans les trente jours qui suivront l'époque fixée pour le paiement, le capital souscrit par ledit actionnaire délinquant, ainsi que tous les paiements qu'il aura déjà faits, seront considérés comme abandonnés par ledit souscripteur et pourront être déclarés forfaits par le Conseil de Direction à une de ses séances régulières. Dès que $50,000 du fonds capital de cette corporation auront été souscrits et les formalités de la loi accomplies, la présente charte sera mise en vigueur et les opérations actives de la compagnie commenceront.

Aucun actionnaire ne sera responsable des contrats et des erreurs de cette corporation pour plus que la somme due sur ses actions. Une simple informalité dans l'organisation n'annulera pas l'acte d'incorporation et n'exposera l'actionnaire à aucune autre obligation que celle de payer le reliquat dû sur ses actions.

ARTICLE IV.

Tous les pouvoirs de cette corporation seront exercés de même que toutes ses affaires seront gérées par un Conseil de Direction composé de cinq actionnaires, dont une majorité constituera un quorum autorisé à agir. Chacun de ces actionnaires devra avoir en son nom au moins vingt actions du fonds capital de la corporation.

Le troisième lundi du mois de janvier 1889, et tous les ans ensuite, l'élection des Directeurs de la corporation aura lieu par ballotage au bureau de la corporation, en la ville de la Nouvelle-Orléans, entre 10 heures du matin et 2 heures de l'après midi. De cette élection il sera donné avis au moins dix jours précédemment dans deux journaux publiés à la Nouvelle-Orléans. Tout actionnaire aura le droit de prendre part aux élections, personnellement ou par procuration; chacune de ses actions lui donnant un vote; mais il lui sera interdit de voter avec les actions qui lui auront été transférées dix jours avant l'élection. Il faudra une majorité des votes donnés pour qu'il y ait élection; de même qu'il faudra qu'une majorité des actions soit représentée pour que l'élection soit valide.

Chaque Conseil de direction ainsi constitué entrera dans l'exercice de ses fonctions le premier lundi du mois de février suivant; et, à sa première réunion, choisira dans son sein un président et un vice président. Le Conseil fixera le traitement et indiquera les devoirs de chacun de ces officiers et de ses employés, et au président sera laissé le choix des employés de la compagnie, sauf à l'approbation du Conseil de direction.

Le vice président sera revêtu des pouvoirs du président en l'absence de celui-ci, aussi dans le cas où, pour quelque cause que ce soit, le président se trouverait dans l'impossibilité de travailler. Si le président mourait ou démissionnait, le vice-président le remplacerait jusqu'à l'élection d'un autre président, laquelle élection se ferait par le Conseil de Direction à sa prochaine réunion régulière.

ARTICLE V.

Les actionnaires de cette corporation, à toute assemblée générale convoquée dans ce but, après un avis publié à cet effet pendant 30 jours, dans deux journaux de la Nouvelle-Orléans auront le pouvoir d'autoriser et d'exiger, conformément à la loi, tous amendements, changements, additions ou modifications à cet acte.

Ils pourront aussi demander la liquidation des affaires de la corporation à la condition, que ceux qui appuieront l'une quelconque de ces mesures possèdent les trois-quarts des actions. Amendement, changement, addition ou modification acte adopté et inscrit ainsi que le prescrit la loi.

ARTICLE VI.

Les personnes ci-après nommées constitueront le premier Conseil de Direction et leur mandat ne prendra fin que le premier lundi du mois de février 1889 ou qu'à la désignation de leurs successeurs. Elles seront revêtues de tous les droits, pouvoir inhérents à leur charge, et il leur incombera d'agir dans tous les cas non prévus ici et où le besoin se fera sentir dans l'intérêt de la corporation: 1, William Zetzman; 2, Steve McNamara; 3, Albert Mackie; 4, Joseph A. Walker et 5, Edward Y. Ames. Pour que l'organisation puisse s'effectuer, E. Y. Ames sera président et Albert Mackie vice-président. Ces deux messieurs, à la première réunion du conseil, choisiront, avec l'assentiment du conseil, un secrétaire, un trésorier et tels autres employés qu'ils jugeront convenable.

ARTICLE VII.

Chaque année fiscale finira le 31me jour de décembre de chaque année, et un rapport des affaires de la corporation sera fait et une copie dudit rapport exhibée à chaque actionnaire qui demandera à le voir, à chaque assemblée annuelle pour l'élection de directeurs, démontrant en détail la propriété et l'actif de cette corporation et la valeur de ceux-là, ainsi que son passif et toute autre information nécessaire pour présenter un rapport précis des affaires et de la situation de ladite corporation, lequel rapport sera attesté sous serment, par le président et le secrétaire de cette corporation.

ARTICLE VIII.

Lorsque cette corporation sera dissoute soit par limitation de la Charte ou pour toute autre cause, ses affaires seront liquidées conformément à la loi par trois commissaires, qui sont ou non actionnaires, et qui seront élus par ballotage à une assemblée des actionnaires convoquée expressément dans ce but, et de ce qu'avis en aura été donné tous les jours pendant trente jours dans deux journaux publiés dans la ville de la Nouvelle Orléans.

Les dits Commissaires une fois nommés, auront à fournir un cautionnement suffisant, avec une bonne sécurité, et ils resteront en fonctions jusqu'au règlement final et jusqu'à la liquidation des affaires de la Compagnie; une pluralité de tous les votes donnée à chaque élection sera suffisante pour élire, et au cas de démission ou de mort d'un ou plusieurs des dits commissaires, la vacance ou les vacances survenues seront remplies de la même façon qu'en a procédé pour élire les dits commissaires ainsi qu'il est mentionné plus haut, excepté si cinq jours d'avis est donné dans les journaux au lieu de trente.

ARTICLE IX.

Aucune vente du stock de cette corporation ne sera reconnue tant que le dit stock n'aura pas été transféré sur les livres de cette corporation au nom de l'acquéreur, et dans aucun cas on ne pourra pas transférer moins d'une action. et si un actionnaire quelconque de la compagnie désire vendre son stock, il en donnera avis à la compagnie, et celle-ci aura le premier privilège d'acheter le dit stock (à sa valeur cotée sur le marché) afin de replacer ce stock parmi les grocers et marchands de liqueurs.

ARTICLE X.

Les noms des actionnaires, ainsi que le nombre respectif d'actions qu'ils possèdent, sont par le présent déclarés faits et inscrits en regard des noms respectifs de chaque actionnaire.

Fait et passé dans mon bureau dans la ville de la Nouvelle-Orléans, le jour, le mois et l'année ci-dessus mentionnés, en présence de MM. Edward de Armas et Emile James Barnett, témoins ayant l'âge légal, résidant dans cette paroisse, qui ont mis leurs noms à la liste des signataires suivants ainsi que moi, notaire.

[Original, signé]

E. Y. AMES,
J. A. WALKER,
STEVE McNAMARA,
ALBERT MACKIE,
WILLIAM ZETZMAN,
A. R. COSTA,
EDW'D DE ARMAS,
E. J. BARNETT,
M. T. DUCROS, Notaire public.

Copie correcte:
M. T. DUCROS, notaire public. No. 136 rue Gravier.

Je, soussigné, annotateur des hypothèques dans et pour la paroisse d'Orléans, Etat de la Louisiane, certifie que l'acte d'incorporation du Crescent City Brewing Co., mentionné ci-dessus a été ce jour dûment enregistré dans mon bureau dans le livre —, folio —.

Nouvelle-Orléans, 20 juillet, 1887.

Signé, GEO. GUINAULT, Député annotateur.
23 août—1f

A louer

LA maison No 27 rue du Quartier, près Bourbon, avec balcon et gaz. Elle vient d'être complètement restaurée. S'adresser au No 24 rue de l'Esplanade. 27 août—PP

J'INVITE toutes les personnes désirant prendre des Bains Russes, Turcs et autres à venir visiter mon établissement; ils y trouveront tous les agréments et le confort désirable à des prix minimes.

F. GAUPP,
169....Rue Canal....169
8juin—1P

ACHETEZ
Vos Vêtements et vos Articles de Toilette ainsi que vos Chapeaux
—CHEZ—
C. LAZARD & Cie.
MAGASIN ANCIEN ET SUR D'UN PRIX,
Nos 29, 31 et 33 rue du Canal, coin North Peters.
24 oct—86 1 an—dim mar jeu sam.

QUARTIER GÉNÉRAL D'IMMIGRATION
—AU BUREAU DE—
La Red River Land Company of Louisiana,
102, RUE DU CANAL, NOUVELLE-ORLÉANS,

Notre bureau est prêt à recevoir ceux qui sont à la recherche d'une demeure en Louisiane. Nous avons maintenant de grandes terres qui sont subdivisées en petites fermes convenables pour les immigrants. Des livres en anglais, allemand et français, donnant une description des ressources de cet Etat, seront fournis, et le transport à bon marché sera donné aux colons soit par chemin de fer ou bateau.

Les propriétaires de plantations ou de terres boisées trouveront leur avantage à faire partie de la "Red River Land Company."

Cette Compagnie dont le capital est fixé d'après sa charte à Un Million Cinq Cent Mille Dollars, est sous la gérance du Conseil de Direction suivant: W. J. Behan, de Zuberbier et Behan, de la Nlle Orléans; John I. Adams, de John I. Adams & Co. de la Nlle-Orléans; J. Hassinger, de la "German Gazette", Nlle-Orléans; E. K. Converse, Marchand Commissionnaire, Nlle-Orléans; S. P. Walmsley, de R. M. Walmsley & Co., Nlle-Orléans; A. Myer, de V. & A. Myer, Facteurs de Coton, Nlle-Orléans; Geo. Nicholson & Co., propriétaires du "N. O. Picayune"; Page M. Baker, gérant du "Times-Democrat", Nlle-Orléans; H. H. Baker, du T.-D. et du "South Illustrated", Nlle-Orléans; John Weltz, agent de propriétés foncières et d'immigration, Natchitoches; A. E. Lemée, percepteur de terres publiques des Etats-Unis, Natchitoches; R. B. Walmsley, marchand de Natchitoches; W. H. Jack, avocat de Natchitoches; L. Caspari, président du chemin de fer de Natchitoches. 3 juin

AVIS—Aux Marchands et aux Consommateurs.—New Orleans Packing & Canning Co., No. 10 rue de la Commune, coin Front.—A partir du mercredi 8 juin prochain, nous serons en mesure de fournir au commerce des viandes de bœuf, de veau, de mouton, de cochon, du bœuf salé (corn beef), en barils et en demi barils. Des viandes de tous genres en boîtes en toutes quantités, à la convenance des acheteurs, aux prix les plus réduits du marché. Toutes les commandes qui nous seront confiées seront remplies avec soins et célérité en s'adressant au soussigné au dépôt de la compagnie à l'endroit mentionné ci-dessus.
E. F. WOODWARD, Gérant.
3 juin

PIANOS
—DE—
PLEYEL
—CHEZ—
Louis Grunewald,
18 rue Baronne et 127 rue du Canal.

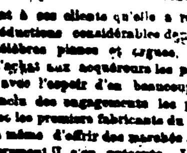

La maison Grunewald annonce respectueusement à ses clients qu'elle a récemment fait des réductions considérables dans les prix de ses célèbres pianos et orgues, afin d'en faciliter l'achat aux acquéreurs les plus économes; et, avec l'espoir d'en beaucoup vendre, elle a conclu des engagements les plus favorables avec les premiers fabricants du monde, mettant à même d'offrir des marchés au public, comme rarement il s'en présente. La maison possède dans le moment un vaste assortiment de tous les genres favoris de pianos renommés dans le monde entier. STEINWAY, PLEYEL, KNABE, HERR, SOHMER, FISCHER, PEASE et les meilleurs orgues telles que CLOUGH-WARREN, SCHOENINGER. Elle a plus de cent pianos d'occasion, de tous les fabricants, qui seront vendus à moitié de leur valeur pour du comptant ou payable mensuellement, afin de faire place pour les nouveaux pianos attendus.

MUSIQUE en feuilles et INSTRUMENTS de MUSIQUE de tous genres, en grand assortiment et aux prix les plus modiques CAHIERS, LIVRES de musique et tout ce qui est du genre. Soyez certain de visiter ce magasin avant d'acheter ailleurs ce sera avantageux.

Louis Grunewald,
127 rue Canal
Et 18 rue Baronne, N.O.
1er oct86—1y

Dix-septième Etat Annuel
—DE—
L'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

CONFORMÉMENT à sa charte, l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans publie l'état suivant de ses affaires pour l'année expirée le 31 décembre 1886:

Primes reçues:		
Sur risques de feu		$229,184 35
Sur risques de marine		16,142 18
Sur risques de rivière		5,696 66
		$245,023 19
A ajouter, primes non acquises de 1885		136,280 00
Primes totales		$381,303 19
A ajouter, intérêts et profits et pertes		19,476 90
Revenus		$400,780 09
A déduire, pertes payées		
Sur risques de feu	$169,571 83	
Sur risques de marine	16,634 62	
Sur risques de rivière	358 19	
	$186,554 96	
Retour de primes et cancellations	10,069 84	
Commissions et réfactions (rebates)	41,135 19	
Réassurances	25,795 55	
Taxes et licences	2,242 52	
Dépenses de bureau et d'agences, salaires, bureau des assurances, corps de sauvetage, loyers publications, etc.	33,061 66	$298,862 52
Surplus		$1,108,970 57
Primes non acquises de 1886	$ 70,255 00	
Pertes ajustées et non ajustées	30,443 94	
Balance	1,198 63	$101,897 57

ACTIF.

Argent en caisse	$ 27,116 22
Dépôt au trésor de l'Etat du Mississippi	15,000 00
Argent entre les mains d'agents en Europe	3,618 90
$10,000 Bons des Etats-Unis 4 0/0	12,700 00
$121,000 Bons Consolidés de la Nlle-Orléans	128,910 00
$56,940 Bons à Primes de la Nlle-Orléans	64,342 90
Primes en voie de recouvrement entre les mains d'agents	30,718 82
Prêts sur hypothèque	47,484 34
Effets à recevoir	2,885 00
Billets à recevoir pour primes	2,408 55
Actions et autres valeurs	12,699 52
Meubles et installations de bureaux	2,500 00
Total	$351,353 55

Le tableau ci-dessus est une copie exacte des livres de l'Association d'Assurance de la Nouvelle-Orléans.

G. LANAUX, Président.
GEO. LANAUX, JR., Secrétaire p. t.

Assermenté et signé devant moi, notaire public, 7 janvier 1887.
CHAS G. ANDRY, Notaire.

TO-KALON.
AVIS AUX FAMILLES.

VINS supérieurs de Californie, que l'on trouvera toujours chez M. Forget, 149 rue Royale; surtout le célèbre vin de H. Crabb. Dîners à son restaurant, 40 rue Dauphine, 50 sous avec une demi-bouteille vin ordinaire; pour 5 cents de plus on a une demi-bouteille du fameux To-Kalon. 17fév—1anPP.

Liquidation positive et sans réserve.

Pour cause de changement d'affaires, j'offre aux marchands de la ville et de la campagne tout mon stock de marchandises consistant en stoves, grates de cheminées, batteries de cuisine, fer battu, cuivres, etc., etc., à des prix excessivement bas.

C. L. CHAPOTEL,
No 51 rue Bourbon, coin Bienville.
23 août—1mPP

Nouvelle récolte de graines de navets et autres.

J'ai maintenant en magasin la nouvelle récolte de graines de navets, comprenant toutes celles qu'on cultive généralement ici. Aussi des graines de choux et autres bonnes à planter maintenant et plus tard. J'appelle l'attention sur mon stock supérieur de graines de choux qui ne peut être surpassé en qualité; récoltées spécialement pour moi et dont font usage presque tous les jardiniers qui plantent des choux pour ce marché. Les graines sont mises en paquets pour les marchands, aussi des graines en gros à prix réduits. Toute demande ou information recevra une prompte réponse.

Mon manuel du jardinage pour les Etats du Sud envoyé gratis par la poste sur demande.

Mon stock de graines est le plus grand et le mieux choisi dans le Sud. Les ordres sont respectueusement sollicités.

RICHARD FROTSCHER,
15 et 17 rue Dumaine, Nlle Orléans.
2 août—1m—3f p.s.

CONSULAT DE FRANCE
—A—
LA NOUVELLE-ORLÉANS.
BUREAUX 195 RUE GRAVIER.
Ouverts de 10 h. du matin à 3 h. P. M.

Des renseignements sont demandés sur les personnes dont les noms suivent. En cas de décès ou d'absence, leurs amis sont priés d'en donner avis au Consulat.

1er août 1887.

Liste de publication.

Bastans Edouard	Houillon Emile
Bally Jean Baptiste (2)	Henry P
Bellocq Hypolite	Henry Flavien
Benfils famille	Jeanton Chas Bernard
Bougner Jean Vve de	Langlois Barthélemy
Bosser Sébastien	Laporte Guillaume
Camoura Jean et Antoine	Lessois Louis
Carrière Aut. & Sons	Leubere
Chantelouve Auguste	Manuat Marcel C Pierre
Charpentier Honoré (2)	Marmy Paul Nicolas
Clément	Maille Simon
Clément Mme	Mittauer Antoine
Daubous Jean Baptiste	Miret Jean
Duclos François	Musson Mme Estelle
Dumas Ernest	(Cécile) Mme née Castel
Duret Louis	Périn de Carcassonne
Fredricksen de St-Gall	Rauschner James A
Fontan Henri	Rebours Françoise
Gautier Paul	Emile
Gendon Louis et Philippe	Seixas James M
	Wigdon William A

LETTRES.

Bertram Cazeneuve	Philip Berenguadie
Le Briquir Pierre	Mme Delamalmaison
Paul Bossier	Louis Jadeau

N. B.—Afin d'éviter des retards dans la transmission des documents, j'invite les personnes qui ont à soumettre à mon visa des actes établis en Louisiane, en dehors de la ville de la Nouvelle-Orléans, à les faire certifier, préalablement, par M. Oscar Arroyo, secrétaire d'Etat de l'Etat de la Louisiane.

1er octobre 1886.
Le Gérant,
P. DEPIERRE

Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
Bureau No 33 rue du Camp.

DOUZIÈME ÉTAT DE SITUATION ANNUEL

CONFORMÉMENT à l'Article 10 de sa Charte, cette Compagnie publie l'état suivant de ses affaires pendant l'année qui s'est terminée le 31 décembre 1886

Primes sur risques d'incendie		$ 99,705 12
" " de rivières		2,399 55
" " maritimes		3,427 90
		$105,532 57
A ajouter primes non acquises pour 1885		20,613 70
		$126,146 27
A déduire:		
Pertes d'incendie	$40,505 97	
Pertes de rivières	2,084 50	
Pertes maritimes	1,252 95	
Réfaction	10,071 41	
Réassurances	10,670 71	
Primes remboursées	6,802 79	
Dépenses, Commissions, Taxes, Loyer Board of Underwriters, Babcock, Corps de patrouille, etc., moins escompte et intérêt	16,349 52	
		$87,137 85
		$42,008 42
Réservé pour pertes non réglées	$3,431 56	
Intérêt déclaré le 1er juillet 1886	7,307 99	
Intérêt et dividendes déclarés ici	15,318 81	
Réservé pour primes non acquises de 1886	39,960 92	
	$66,008 42	

La Compagnie possède l'actif suivant:

Billets d'action	$4,918 23	
Prêts sur nantissement et hypothèque	162,749 29	
Billets à ordre	5,336 56	
Propriétés foncières	15,000 00	
Argent comptant et argent en banque	69,304 94	
Primes en voie de collection	39,465 39	
Meubles de bureau divers	4,448 53	
		$301,222 44

PASSIF.

Capital	$150,000 00
Réserve pour pertes non estimées	3,431 56
Intérêt et dividendes	24,943 53
Réserve pour primes non acquises, Fonds de réserve et surplus	122,848 35
	$301,222 44

L'exposé ci-dessus est une copie fidèle et exacte prise dans les livres de la Compagnie d'Assurances des Pompiers de la Nlle-Orléans.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Fait sous serment pardevant moi, ce 19e jour de janvier 1887.
W. O. HART, Notaire.

Nouvelle-Orléans, 19 janvier 1887.

A une réunion du Conseil de Direction, tenue ce jour, il a été résolu de payer l'intérêt et les dividendes suivants, sur demande:

DIX POUR CENT d'intérêt annuel et CINQ POUR CENT d'intérêt sur le capital payé, faisant un total de QUINZE POUR CENT par an. VINGT CINQ POUR CENT de dividende sur les primes participantes, avant août.

I. N. MARKS, Président.
T. PRUDHOMME, Vice-Président.
R. H. BENNERS, Secrétaire.

Conseil de Direction.

J. ALEXANDER,	LEON BERTOLI,
H. H. KERHORST,	PHIL. BECK,
PETER BLAISE,	P. EGAN,
H. ELLERMAN,	JNO. FITZPATRICK
C.-T. GAUCHE,	CHAS HERNARD,
A. H. ISAACSON,	I. N. MARKS,
A. A. MAGINNIS,	WASH. MARKS,
T. PRUDHOMME,	A. H. SIEWERD,
OTTO THOMAN,	JNO. EVERETT.

25 janv—Mar Jeu—1 mois

DATE DE FONDATION 1805
COMPAGNIE D'ASSURANCES DE LA NLLE-ORLEANS.
(New Orleans Insurance Company of New Orleans.)
Etablie en 1805.
BUREAUX: 3 rue Carondelet, entre Canal et Commune.
CAPITAL - - - $500,000

J. TUYES, Président,
A. SCHREIBER, Vice Président,
JOSEPH A. HINCKS, Secrétaire.

Assure contre les risques de feu, de mer et de rivières, aux taux les plus réduits.

DIRECTEURS:
CHAS. T. DUGAZON, EDWD. J. BOBET,
PIERRE POUTZ, H. GALLY,
D. FATJO, A. SCHREIBER,
CHAS. E. SCHMIDT, THEO. BRIERRE,
JULES TUYES, W. C. C. CLAIBORNE JR.,
GUS. PITOT, J. W. HINCKS.
24 fév—1an

Travaux en Fleurs en tous genres, aux plus bas prix.
C. W. EICHLING, FLEURISTE.
270....RUE DECATUR....270
21 avril—1 an. Près le Marché Français.

AMUSEMENTS.

Milneburg New Opera House.
HARRY WEBBER....Directeur
PROF. SCHINDLER....Chef d'Orchestre
Semaine commençant le mardi, 30 août
Sera donnée la célèbre extravagance musicale
"The Whippoorwills".
par M. Harry Webber et une excellente troupe.
Acte 1—Bureau du Whippoorwill Bladder—Péripéties de l'Editeur.
Acte 2—Magasin de campagne—Complet déguisement.
Acte 3—Scène du Whippoorwill Opera House—La répétition.
Grand choix de nouvelle musique—Chansons entraînantes—Dialogues brillants et situations amusantes.
Représentation gratuite. 22 juil—au 2 sept

Le "Can Get Away Club"
Donnera leur deuxième
Excursion Annuelle à CHICAGO
VIA LE
Mississippi Valley Route,
Le 3 Septembre 1887.
PRIX du PASSAGE $20—ALLER et RETOUR
On partira de la Nlle-Orléans à 4:45 p. m. Les billets seront valables pendant 15 jours sur n'importe quel train régulier pour le retour.
Tous les aménagements désirables dans les chars-dortoirs pour les voyageurs.
Les passagers allant par cette ligne passent par Memphis et St. Louis.
Pour les lits, les heures de départs, mappes, etc., s'adresser à E. W. HOW, G. P. Agent, Memphis, Tenn.
R. P. Reynolds, Agent Com'l.
T. E. CRANMER, Pass. Agent, 41 rue St. Charles, Nlle-Orléans. 27sept—

DENTISTES.

EDOUARD J. de HART,
DENTISTE.
A transféré son bureau du No. 196 de la rue Canal au No. 13 de la rue des Dryades, près Canal. 28 nov—1an
Extraction de dents sans douleur.

Les prix les moins élevés demandés à la Nouvelle-Orléans pour opérations par dentistes de premier ordre.
G. P. Maloney, Dentiste, D. D. S.
Bureau, 150 rue du Canal. Entre St-Charles et Camp.
Venez examiner mes modèles, venez informer de mes prix et venez faire exhiber ma Médaille pour travaux reconnus supérieurs. 25 août—

C. E. KELLS & M. VIET.
CHIRURGIENS-DENTISTES
No. 12 rue Dauphine, immédiatement après l'édifice formant l'angle de la rue du Canal.
Opérations de tout genre dans le ressort de leur art.
Pose de palais artificiels.

Crescent Insurance Company,
67 et 69, rue du Camp, NOUVELLE-ORLEANS.
Organisée comme compagnie mutuelle en 1849—Réorganisée comme compagnie d'actionnaires en 1880.
CAPITAL EN ARGENT...$400,000
A payé pour des pertes plus de NEUF MILLIONS de piastres depuis 1849.
Polices d'assurances annuelles et à échéance fixées de gré à gré, pour tous les risques d'incendie.
W. R. LYMAN....Président
J. H. OGLESBY....Vice-Président
CHAS. E. RICE....Secrétaire
Directeurs:
Joseph Bowling, Chas M. Whitney,
Geo. W. Sentell, J. H. Oglesby,
U. Marinoni, W. R. Lyman,
J. J. Reiss, Charles H. Dolese,
Lucien Delery, S. C. Coulon,
R. F. W. Bachman, Charles Newman,
Joseph Kohn, M. Gillis,
James T. Rodd, Chas. A. Rice,
D. R. Calder.
Voir nos agents dans la Louisiane, le Texas, le Mississippi et l'Arkansas. 18mai 86—1an

NOUVEAU STOCK
PERSIENNES
Nouvellement reçues.
A. Brousseau Fils
23 et 25 rue de Chartres.
TAPIS
Anglais et Américains aux plus bas prix.
CORTICONE, TOILE CIRÉE, LINOLEUM.
Rideaux
Suisse, Nottingham, Madras Turcoma
RIDEAUX PORTIÈRES ET TRINGLES.
NATTES DE CHINE
De toutes sortes et des dernières nuances.
Le plus bel assortiment de Tapisserie et d'Etoffes pour Rideaux. 4 oct—1 an

Pectoral-Cerise d'Ayer.

Il n'y a pas de maladies aussi perfides dans leurs attaques que celles qui affectent la gorge et les poumons; et aucune qui ne soit aussi négligée par la majorité des malades. Cependant une toux ou un rhume ordinaire négligé n'est souvent que le commencement d'une maladie mortelle. Le PECTORAL-CERISE a prouvé son efficacité par une lutte triomphante de quarante années contre les maladies de la gorge et des poumons; l'important est de s'en servir à temps.

Toux persistante guérie.

"En 1857 je pris un gros rhume de poitrine. Une violente toux s'en suivit et je passai de longues nuits sans sommeil. Je fus condamné par les médecins. En dernier ressort, j'essayai du PECTORAL-CERISE D'AYER, et bientôt après, mes poumons se dégagèrent, le sommeil, si nécessaire à la réparation des forces, me revint. Par un usage continu du PECTORAL j'ai obtenu une guérison complète et radicale. J'ai à présent 62 ans, je suis robuste et vigoureux, et c'est à votre PECTORAL CERISE que je le dois; je puis dire en toute sincérité qu'il m'a sauvé la vie.
HORACE FAIRBROTHER."
Rockingham, Vt., 15 Juillet, 1882.

Croup—Écoutez une Mère.

"Pendant un séjour à la campagne, l'hiver dernier, mon petit garçon, âgé de trois ans, fut atteint du croup; sa respiration devint si pénible qu'il semblait près de mourir, il étouffait. Quelqu'un dans la famille suggéra l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER, dont il y avait toujours un flacon dans la maison. Nous essayâmes à faibles doses, souvent répétées, et à notre grande joie, en moins d'une demi-heure, le petit malade respirait librement. Le docteur nous assura que le PECTORAL-CERISE avait sauvé la vie de mon chéri. Jugez de ma gratitude! A vous sincèrement,
Mrs. EMMA GEDNEY,"
159 West 128th St., New York, 16 Mai, 1882.

Bronchites.

"Je souffrais depuis huit ans des Bronchites; en vain j'avais essayé de tous les remèdes possibles, quand l'idée me vint d'essayer le PECTORAL-CERISE D'AYER, une bonne inspiration, comme vous voyez, puisque je suis guéri.
JOSEPH WALDEN."
Byhalia, Miss., 5 Avril, 1882.

Il n'existe pas de cas où une affection de la gorge ou des poumons ne puisse être grandement soulagée par l'emploi du PECTORAL-CERISE D'AYER. La guérison est certaine quand la maladie est prise à temps.

PRÉPARÉ PAR
Dr. J. C. Ayer & Co., Lowell, Mass.
Vendu par tous les droguistes.

Tirage de la Loterie de l'Etat de la Louisiane.
POUR LE 29 AOUT—CLASSE No 204
Tirage de 4 heures P. M.

3 55 2 35 66 18 12 57 69 36 32 45

Les tirages ci-dessus, publiés dans tous les principaux journaux, se font en public et je [illegible] dans les salons de la Compagnie. En témoignage de [illegible] nous apposons notre signature, Ce 29 août 1887—4 heures P. M.
J. A. A. BOURGEAU, W. F. PINCHARD, Commissaires.

[illegible]